



Maria, le 14 juillet 2005

Mme Marie-Josée Méthot
Secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable
Bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Informations concernant le milieu humide potentiel au sud du lac de
Pointe-à-la-Renommée où des cédrières seraient présentes**

Madame,

Lors des audiences publiques tenues les 18 et 19 mai 2005 à L'Anse-à-Valleau, Cartier énergie éolienne a mentionné la possibilité d'accéder aux éoliennes du côté nord-ouest de la route 132 par un autre chemin (plan B) que celui planifié situé au sud du Lac de Pointe-à-la-Renommée d'une longueur de 2,2 km.

Après analyse, Cartier énergie éolienne a décidé de construire le chemin d'accès aux éoliennes du côté nord-ouest (plan B). Considérant que le chemin planifié situé au sud du Lac de Pointe-à-la-Renommée ne sera pas construit, la recherche sur le terrain de la présence d'un milieu humide n'est plus pertinente.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Jeanne Gaudreault, ing. f.
PESCA Environnement pour

Guy Dufort
Représentant officiel
Cartier énergie éolienne inc.